



## Renforcement de la sécurité biologique en laboratoire

1. En 2005, l'Assemblée mondiale de la Santé a adopté la résolution WHA58.29 sur le renforcement de la sécurité biologique en laboratoire. À la suite d'une série de cas de syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) contractés en laboratoire, les États Membres de l'OMS ont reconnu que le confinement d'agents et de toxines microbiologiques en laboratoire constitue un enjeu majeur de santé publique à l'échelle mondiale et est indispensable pour prévenir les flambées de maladies à tendance épidémique. Ils ont constaté avec inquiétude que les mesures de sécurité biologique de certains établissements n'étaient pas adéquates. Dans sa résolution WHA58.29, l'Assemblée de la Santé a instamment invité les États Membres à réexaminer leurs pratiques en matière de sécurité, à mettre en œuvre des programmes spécifiques, à promouvoir des pratiques appropriées de sécurité biologique, à élaborer des plans de préparation nationaux conformes aux orientations de l'OMS en matière de sécurité biologique, à mobiliser des ressources nationales et internationales suffisantes, à coopérer avec d'autres États Membres pour faciliter l'accès au matériel de sécurité biologique et à encourager la mise sur pied de programmes de formation à la sécurité biologique. Cette résolution priait également le Directeur général de veiller à ce que l'OMS joue un rôle actif dans l'amélioration de la sécurité biologique en laboratoire et fournisse un appui aux États Membres, notamment en procédant à la mise à jour des documents d'orientation pertinents et en facilitant l'élaboration des connaissances et l'échange des meilleures pratiques.

2. Depuis l'adoption de la résolution WHA58.29, l'Organisation a déployé des efforts constants pour renforcer la sécurité biologique, en coopération avec les États Membres. Le rapport de situation publié en 2017<sup>1</sup> décrit certains des travaux accomplis, comprenant entre autres : la publication de documents stratégiques et techniques ; l'élaboration et la mise à disposition d'instruments et d'outils ; et le renforcement des capacités relatives à la sécurité biologique en laboratoire.

### Situation et défis à relever

3. La sécurité biologique a un vaste champ d'application, allant des tests effectués sur le lieu des soins ou dans des laboratoires de diagnostic simples jusqu'aux travaux menés dans des établissements de recherche complexes, mettant en jeu l'isolement et la propagation d'agents pathogènes à fort impact, ainsi que le transport, le stockage et l'élimination, chaque étape présentant des profils de risque différents. Il est largement reconnu que les progrès accomplis et l'état actuel de la sécurité et de la sûreté biologiques en laboratoire sont inégaux dans le monde à différents niveaux. Toutefois, l'ampleur du sujet est telle qu'il est intrinsèquement difficile de procéder à une généralisation et de dresser un tableau universel de la situation.

---

<sup>1</sup> Document A70/38.

4. Néanmoins, les rapports des missions d'évaluation externe conjointes menées au titre du Règlement sanitaire international (2005)<sup>1</sup> permettent d'identifier, sur la base d'une évaluation volontaire, les capacités, les lacunes, les opportunités et les difficultés des pays dans les 19 domaines techniques dans lesquels figurent les questions de sécurité et de sûreté biologiques. Ainsi, les évaluations externes conjointes ont souvent révélé d'importantes lacunes en matière de sécurité et de sûreté biologiques dans les Régions de l'Afrique<sup>2</sup> et de la Méditerranée orientale,<sup>3</sup> où la majorité des pays disposent de capacités relativement limitées dans ce domaine technique, obtenant par conséquent de faibles scores dans les évaluations. À l'échelle mondiale, il existe une corrélation entre le revenu national et les scores obtenus pour les indicateurs de sécurité et de sûreté biologiques, les pays à revenu élevé affichant généralement des scores plutôt satisfaisants, contrairement aux pays à faible revenu.

5. Les recommandations formulées par les évaluateurs externes variaient d'un pays à l'autre, mettant toutefois en exergue des éléments communs dans les domaines suivants : l'élaboration et la mise à jour d'un cadre réglementaire et de lignes directrices en matière de sécurité et de sûreté biologiques ; la présence de mécanismes nationaux de coordination et de surveillance ; des pratiques appropriées de collecte, de transport, de manipulation, de gestion et d'élimination des agents pathogènes ; la cartographie des capacités et des moyens existants pour la manipulation des agents pathogènes à fort impact ; des financements et des programmes de formation adéquats ; et une définition claire des rôles, des responsabilités et des mandats de toutes les parties concernées.

6. La pandémie actuelle de maladie à coronavirus (COVID-19) a eu des répercussions sans précédent sur toutes les sphères de la société et sur la vie des personnes du monde entier. Elle a également posé un défi particulier en matière de sécurité biologique, exigeant la mobilisation aussi rapide que possible de capacités inégales de dépistage, malgré de graves pénuries, voire l'absence complète, des dispositifs nécessaires ou même des produits consommables de base considérés comme indispensables à la protection des travailleurs et de l'environnement local.

7. En outre, la pandémie a attiré l'attention des médias sur les impératifs de sécurité liés à la manipulation et au confinement des agents microbiologiques à fort impact, qui peuvent avoir des répercussions mondiales en cas d'exposition accidentelle ou de dissémination dans l'environnement. La mise au point et l'adoption récentes de nouvelles technologies des sciences de la vie rendent la sécurité biologique encore plus complexe, accentuant les préoccupations à l'égard des événements à faible probabilité et à fort impact inhérents aux établissements de confinement de haut niveau. Ces inquiétudes sont suscitées par la possibilité d'une utilisation abusive de ces technologies à des fins contraires à la santé publique, par exemple le risque que la génétique inverse et la biologie synthétique puissent être employées pour la création *de novo* d'agents pathogènes éradiqués ou disparus. Une autre évolution récente est l'essor d'un mouvement social biotechnologique rendant le génie génétique et d'autres technologies de plus en plus accessibles, même dans des établissements privés non conventionnels.

---

<sup>1</sup> De plus amples renseignements sur les rapports des missions d'évaluation externe conjointes sont disponibles à l'adresse <https://www.who.int/ihr/procedures/mission-reports/en/> (consulté le 29 mars 2021).

<sup>2</sup> Organisation mondiale de la Santé, auteurs divers. Joint external evaluation of the International Health Regulation (2005) capacities: current status and lessons learnt in the WHO African region. *BMJ Global Health*. 2019; Vol. 4-6 (<https://gh.bmj.com/content/4/6/e001312>, consulté le 29 mars 2021).

<sup>3</sup> Organisation mondiale de la Santé, auteurs divers. Analysis of Joint External Evaluations in the WHO Eastern Mediterranean Region. *EMHJ*. 2018; Vol. 24 N° 5 ([https://applications.emro.who.int/emhj/v24/05/EMHJ\\_2018\\_24\\_05\\_477\\_487.pdf](https://applications.emro.who.int/emhj/v24/05/EMHJ_2018_24_05_477_487.pdf), consulté le 29 mars 2021).

## Activités et réalisations

8. Compte tenu de tous ces défis existants et émergents, le Secrétariat a intensifié ses efforts, en collaboration avec les États Membres et les partenaires, y compris les organisations internationales et régionales, les centres collaborateurs de l’OMS, les institutions de santé publique, les autorités compétentes, les instruments de financement mondiaux et les associations de promotion de la sécurité biologique, pour faciliter la mise en œuvre de mesures visant à garantir la sécurité des opérations de laboratoire, le confinement des produits biologiques dangereux et la prévention de toute dissémination naturelle, accidentelle ou délibérée. Grâce aux efforts concertés de toutes les parties, les progrès suivants ont été réalisés, permettant un renforcement de la sécurité biologique.

9. La quatrième édition du Manuel de sécurité biologique en laboratoire de l’OMS,<sup>1</sup> un document largement considéré comme la référence mondiale *de facto* définissant et établissant les tendances en matière de sécurité biologique, a été publiée fin 2020, à l’issue d’un processus de consultation vaste et transparent auprès de diverses parties prenantes. Ce manuel, qui propose une nouvelle approche fondée sur les données probantes et sur les risques, favorise la mise en œuvre de mesures réalisables et durables de sécurité biologique dans tous les pays, en mettant l’accent sur l’optimisation des ressources et l’accès équitable aux services des laboratoires et à la recherche biomédicale, sans compromettre la sécurité.

10. Pour que les principales modifications puissent être mises en œuvre, des outils et des cours de formation sont actuellement élaborés de toute urgence afin de faciliter une évaluation locale adéquate des risques, tandis qu’une collaboration active a été engagée avec l’Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et d’autres organismes partenaires pour identifier les lacunes de la base de connaissances et des priorités de recherche afin de promouvoir l’application de mesures de sécurité biologique fondées sur des données probantes, en particulier dans les milieux à faibles ressources.

11. En 2020, l’OMS a publié un autre document d’orientation clé sur les exigences réglementaires en matière de sécurité et de sûreté biologiques<sup>2</sup> afin de remédier à l’insuffisance, voire à l’absence, de cadres réglementaires, un problème fréquemment observé et déjà évoqué ci-dessus. Ce document d’orientation vise à faciliter l’élaboration de réglementations relatives à la sécurité et à la sûreté biologiques dans les pays disposant de capacités limitées dans ce domaine, en proposant une approche simple et graduelle qui présente, à titre d’options stratégiques, les meilleures pratiques actuellement appliquées dans les pays considérés comme exemplaires en la matière. Outre cette publication, l’OMS a répondu, à divers titres, à des demandes individuelles de soutien et de conseil sur mesure pour aider les associations nationales et régionales à renforcer et à actualiser leurs cadres réglementaires.

12. En janvier 2020, juste après la survenue de la flambée épidémique de maladie à nouveau coronavirus (COVID-19) sur la scène mondiale, l’OMS a élaboré et publié des orientations sur la sécurité biologique en laboratoire pour le SARS-CoV-2. À ce jour, ce document a été actualisé à trois reprises pour intégrer les évolutions les plus récentes.<sup>3</sup> Ce document, qui fournit d’importantes orientations et décrit les pratiques recommandées en matière de sécurité biologique, est destiné à un public mondial et est disponible dans les six langues officielles des Nations Unies. En outre, une

---

<sup>1</sup> *Laboratory biosafety manual, fourth edition*. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2020 (<https://www.who.int/publications/i/item/9789240011311>, consulté le 29 mars 2021).

<sup>2</sup> *WHO guidance on implementing regulatory requirements for biosafety and biosecurity in biomedical laboratories – a stepwise approach*. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2020 (<https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/332244/9789241516266-eng.pdf>, consulté le 30 mars 2021).

<sup>3</sup> Orientations sur la sécurité biologique en laboratoire en rapport avec la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) : orientations provisoires. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2021 (<https://www.who.int/fr/publications/i/item/WHO-WPE-GIH-2021.1>, consulté le 30 mars 2021).

collaboration interinstitutions a été activement mise en place avec les Nations Unies et d'autres organisations, notamment le Comité international de la Croix-Rouge et la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, pour aborder les questions relatives au transport sans danger des dépouilles et des nouveaux types de vaccins contre la COVID-19. Grâce aux travaux conjoints de l'OMS et de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), la communauté internationale de réglementation des transports a apporté son appui unanime à la publication urgente d'un additif de l'OACI aux instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses. Cet additif stipule clairement que les vaccins anti-COVID-19 à base de vecteurs viraux sont exemptés des réglementations applicables aux micro-organismes génétiquement modifiés, l'objectif étant de faciliter le déploiement urgent de tous les types de vaccins de la manière la plus harmonieuse possible.<sup>1</sup>

13. Afin de promouvoir des pratiques appropriées de sécurité biologique à tous les niveaux des laboratoires, deux ateliers pratiques régionaux sur la sécurité biologique ont été organisés en 2018 pour les pays anglophones et francophones d'Afrique, sous forme de « formation des formateurs ». Un soutien actif de suivi a été fourni pour faciliter la tenue de cours de formation locaux. Grâce à ces ateliers, 1000 employés de laboratoire, dans l'ensemble du continent, ont pu bénéficier d'une formation de base. Les formateurs nouvellement formés ont demandé que le cours pratique soit de nouveau accessible. Pour donner suite à cette demande, l'OMS a élaboré et produit une série d'aides audiovisuelles, désormais mises à la disposition du public mondial sous forme d'une série de vidéos sur la sécurité biologique publiées sur la chaîne YouTube de l'OMS.<sup>2</sup> Ces vidéos, qui couvrent tous les aspects essentiels des bonnes pratiques et procédures microbiologiques, ainsi que les dispositifs de confinement primaire, ont déjà enregistré plus de 70 000 vues au total.

14. Les laboratoires de confinement maximal (également dénommés établissements de sécurité biologique de niveau 4) représentent le plus haut niveau de confinement biologique, offrant une sécurité et une sûreté inégalées pour les utilisateurs, les échantillons et l'environnement. Quelle que soit leur situation géographique, tous les laboratoires à haut niveau de confinement sont confrontés à de nombreux problèmes communs, qui ont trait aux possibilités de formation, à l'entretien et à la nécessité de susciter la confiance de la population locale. En décembre 2017, l'OMS a organisé une première réunion mondiale sur les laboratoires de sécurité biologique de niveau 4, dans la perspective de créer un forum mondial qui permettrait d'identifier les meilleures pratiques, de définir des normes et d'étudier les possibilités de collaboration.<sup>3</sup> Cette réunion a rassemblé des experts de plus de 20 pays et 53 institutions, tous les établissements de haut niveau en activité ou en cours de planification se trouvant ainsi effectivement représentés.

15. Conformément à la résolution WHA60.1 (2007),<sup>4</sup> une équipe d'experts internationaux de l'OMS procède à des inspections biennales des conservatoires autorisés du virus variolique et des établissements de confinement maximal. L'objectif de ces inspections est de protéger la communauté mondiale contre des événements susceptibles d'avoir de lourdes conséquences et de veiller à ce que les conditions de stockage du virus variolique et les recherches effectuées dans les laboratoires répondent

---

<sup>1</sup> Additif N° 1 aux instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses, 31 décembre 2020. Organisation de l'aviation civile internationale ; 2020 (<https://www.icao.int/safety/DangerousGoods/Pages/default.aspx>, consulté le 30 mars 2021).

<sup>2</sup> Les vidéos de l'OMS sur la sécurité biologique peuvent être visionnées à l'adresse <https://www.who.int/ihr/publications/biosafety-video-series/en/> (consulté le 30 mars 2021).

<sup>3</sup> WHO consultative meeting high/maximum containment (biosafety level 4) laboratories networking, 13-15 December 2017, <https://apps.who.int/iris/handle/10665/311625> (consulté le 30 mars 2021).

<sup>4</sup> Voir le document WHA60/2007/REC/1.

aux normes les plus élevées de sécurité et de sûreté biologiques. Les rapports de mission sont publiés à des fins d'information publique après suppression de certaines données scientifiques et de sécurité.<sup>1</sup>

16. Le Plan d'action mondial de l'OMS pour le confinement des poliovirus<sup>2</sup> propose une approche harmonisée au niveau mondial pour guider les pays dans la mise en œuvre du Plan d'action mondial III et la certification des établissements détenant des poliovirus éradiqués. Conformément à la résolution WHA71.16 (2018),<sup>3</sup> le nouveau plan OMS de qualification des auditeurs et d'appui aux audits au titre du GAP III 2021-2023<sup>4</sup> fournit un appui technique supplémentaire aux États Membres qui entreprennent des activités de certification du confinement des poliovirus.

17. Le respect des impératifs de sécurité, de conformité et de rapidité lors de l'expédition de marchandises dangereuses, qui sont généralement des substances infectieuses, est un autre domaine transversal qui pose des difficultés dans de nombreuses régions du monde. En mars 2018, l'OMS a organisé une réunion consultative mondiale sur l'expédition sans danger des substances infectieuses pour aborder ces questions de portée universelle avec la participation d'un large groupe de parties prenantes.<sup>5</sup> Certaines des recommandations clés issues de cette réunion ont déjà été mises à l'essai et appliquées, comme la publication biennale d'un document d'orientation<sup>6</sup> et d'un cours d'apprentissage à distance,<sup>7</sup> tandis que d'autres sont en cours de mise en œuvre, notamment des orientations pour que chaque pays élabore un plan d'urgence pour l'expédition d'échantillons dans les plus brefs délais à des fins de riposte à une flambée épidémique ou à d'autres fins. En outre, les efforts de formation de l'OMS se sont poursuivis dans différentes régions du monde, et une formation a désormais été dispensée à 2000 expéditeurs certifiés par l'OMS.

18. Depuis le dernier rapport de situation publié en 2017, l'OMS a continué d'élargir son réseau de partenaires et de collaborer avec les institutions de santé publique et les entités similaires compétentes. Parmi les progrès réalisés figurent la désignation, nouvelle ou renouvelée, de quatre centres collaborateurs de l'OMS pour la sécurité et la sûreté biologiques : l'Institut de diagnostic et de référence épidémiologiques (InDRE) du Mexique ; Public Health England (PHE) ; les Centers for Disease Control and Prevention des États-Unis d'Amérique (CDC) ; et l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC). Il convient de noter que ces réalisations et résultats n'auraient pas été possibles sans le soutien précieux et généreux de personnes ayant consacré des efforts sans relâche à cette tâche, ainsi que de nombreuses institutions et des centres collaborateurs de l'OMS.

---

<sup>1</sup> Les rapports d'inspection de l'OMS sur la sécurité biologique dans les conservatoires de virus variolique sont disponibles à l'adresse <https://www.who.int/health-topics/smallpox/smallpox-publications/biosafety-inspection-reports> (consulté le 30 mars 2021).

<sup>2</sup> *Dispositif de certification du confinement en appui au Plan d'action mondial de l'OMS pour le confinement des poliovirus*. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2017 (<https://apps.who.int/iris/handle/10665/279989>, consulté le 30 mars 2021).

<sup>3</sup> Voir le document WHA71/2018/REC/1.

<sup>4</sup> *GAPIII auditor qualification and audit support plan 2021-2023*. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2021 (<https://apps.who.int/iris/handle/10665/339900>, consulté le 30 mars 2021).

<sup>5</sup> Le rapport de la réunion consultative mondiale sur l'expédition sans danger des substances infectieuses est disponible à l'adresse <https://www.who.int/ihr/publications/WHO-WHE-CPI-2018.46/en/> (consulté le 30 mars 2021).

<sup>6</sup> *Guide pratique sur l'application du Règlement relatif au transport des matières infectieuses 2019-2020*. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2019 (<https://www.who.int/ihr/publications/WHO-WHE-CPI-2019.20/fr/>, consulté le 30 mars 2021).

<sup>7</sup> Infections Substances Shipping Training (e-IST) Global, disponible à l'adresse <https://extranet.who.int/hs/tp/training/enrol/index.php?id=346> (consulté le 30 mars 2021).

## Le point sur les activités dans les Régions

19. Des efforts et des progrès notables ont été accomplis dans toutes les Régions de l'OMS. Des formations et un appui ont été prodigués par l'OMS et par d'autres acteurs dans différentes parties du monde, y compris des orientations spécifiques visant à soutenir les établissements de confinement ainsi que le diagnostic et le confinement des agents pathogènes à haut risque en Amérique latine.

20. Le cadre stratégique pour le renforcement des services des laboratoires de santé (2016-2020) élaboré par la Région de la Méditerranée orientale<sup>1</sup> fait figurer la sécurité et la sûreté biologiques parmi les objectifs stratégiques de l'Organisation. Diverses actions ont été entreprises au titre de ce cadre, notamment : promouvoir l'inclusion de la gestion des risques biologiques dans les politiques nationales ; œuvrer à l'amélioration des infrastructures et à l'entretien du matériel essentiel de confinement primaire ; offrir des cours de formation sur le transport sans danger des substances infectieuses ; et développer les compétences des agents chargés de la sécurité biologique.

21. Outre ces approches régionales, certains États Membres de la Région du Pacifique occidental ont entrepris d'élaborer des lignes directrices nationales sur la sécurité et la sûreté biologiques et d'effectuer une évaluation et un audit détaillés de leurs capacités en vue de planifier les améliorations requises. Plusieurs pays de la Région ont élaboré et adopté de nouvelles réglementations en matière de sécurité biologique, et certains pays ont continué de renforcer leurs systèmes et processus pour assurer une surveillance active et la tenue de registres et d'inventaires à jour des agents pathogènes.

## Voie à suivre

22. La pandémie de COVID-19 a posé de nombreux défis imprévus, mais a également donné une preuve concrète de la viabilité et de l'utilité de l'approche fondée sur les données probantes et sur les risques qui est préconisée dans la quatrième édition du Manuel de sécurité biologique en laboratoire, compte tenu de la variabilité considérable des risques évalués selon que l'on procède à des tests de diagnostic rapide, à des essais d'amplification en chaîne par polymérase, à l'isolement des virus ou à la manipulation génétique. Le Manuel de sécurité biologique en laboratoire offre un cadre adaptable et évolutif pour formuler des exigences et des recommandations appropriées, tout en permettant une optimisation des ressources. Il reste néanmoins nécessaire de renforcer les capacités d'évaluation des risques de chaque entité et d'élaborer un programme de recherche appliquée en sécurité biologique pour orienter les pratiques de sécurité biologique sur la base de données probantes. L'élaboration collaborative de politiques et de cadres réglementaires nationaux en matière de sécurité et de sûreté biologiques demeure une priorité essentielle.

23. Les difficultés rencontrées par les différents États Membres au niveau national peuvent être similaires, et l'OMS peut exercer une fonction de conseil et d'orientation sur ces questions. L'OMS jouit d'une position unique qui pourrait être mise à profit pour influencer les travaux menés par les États Membres en matière de sécurité biologique et établir des priorités. L'Organisation met également à la disposition de tous les professionnels de la sécurité biologique du monde un forum permettant la publication et la diffusion des informations. Pour concrétiser ces initiatives, l'Organisation prévoit d'élargir son réseau de centres collaborateurs de l'OMS, d'autorités nationales de réglementation et

---

<sup>1</sup> *Strategic framework for strengthening health laboratory services 2016-2020*. Bureau régional de l'Organisation mondiale de la Santé pour la Méditerranée orientale, 2016 (<https://apps.who.int/iris/handle/10665/254902>, consulté le 30 mars 2021).

---

d'autres entités contributrices, ainsi que de renforcer la fonctionnalité et la composition du Groupe consultatif sur la sécurité biologique, une plateforme consultative établie de longue date.

24. Le paysage de la sécurité et de la sûreté biologiques n'a cessé d'évoluer depuis l'adoption de la résolution WHA58.29 en 2005. Cette évolution a été caractérisée par des avancées technologiques et l'utilisation généralisée de nouvelles technologies, ainsi que par l'émergence de maladies à tendance épidémique. Les efforts constants déployés par les États Membres et le Secrétariat de l'OMS ont permis de surmonter certains problèmes communs et la quatrième édition du Manuel de sécurité biologique en laboratoire a ouvert la voie à une mise en œuvre plus durable et équitable grâce à l'élaboration et à la promotion d'une approche fondée sur les risques. Cependant, de nombreux pays présentent encore des lacunes en matière de réglementation et disposent de ressources techniques et financières insuffisantes pour maintenir une infrastructure de sécurité biologique adéquate. Une coordination mondiale est nécessaire pour assurer le fonctionnement sûr et sécurisé d'un nombre croissant d'établissements de confinement de niveau élevé ou maximal. Dans ce domaine aussi, l'OMS pourrait jouer un rôle de premier plan.

25. Le renforcement de la sécurité biologique est donc une question qui mérite une plus grande attention et des investissements accrus de la part de chaque État Membre. Une collaboration bilatérale et multilatérale s'impose également afin d'atteindre l'objectif commun que représente le fonctionnement sûr et sécurisé des laboratoires biomédicaux. Dans le cadre de cette collaboration, l'OMS pourra continuer de jouer son rôle fondamental de sensibilisation, de coordination et d'orientation.

## **MESURES À PRENDRE PAR L'ASSEMBLÉE DE LA SANTÉ**

26. À sa cent quarante-huitième session en 2021, le Conseil exécutif a adopté la décision EB148(9), dans laquelle il recommandait à la Soixante-Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé de supprimer l'établissement de rapports sur plusieurs résolutions. Étant donné que la résolution WHA58.29 sur le renforcement de la sécurité biologique en laboratoire figure parmi les résolutions concernées, l'Assemblée mondiale de la Santé est invitée à prendre note du présent rapport et à fournir d'éventuelles orientations supplémentaires sur les rapports jugés pertinents en matière de renforcement de la sécurité biologique en laboratoire.

= = =